

Présidence

Jeudi 27 avril 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le président du gouvernement Louis Mapou a reçu, ce jeudi matin, la direction diocésaine de l'enseignement catholique en Nouvelle-Calédonie afin de faire un point sur la situation financière de la DDEC et sur les actions qu'elle entrevoit de mener dans les prochains jours

Le président tient à faire part de son inquiétude quant au sort des enfants qui seront privés de cantine la semaine prochaine et sur les conséquences pour les familles et la scolarité des enfants. Il indique cependant que ce chantier sur l'enseignement privé, qui est en attente depuis de longues années, est en cours d'instruction en concertation avec les collectivités et les directions des enseignements pour définir une parité entre le public et le privé. Il devrait aboutir fin 2023 sur un nouveau cadre réglementaire qui précisera les compétences et les contributions de chaque institution dans l'accompagnement de l'enseignement privé.

Le président rappelle que la loi ne précise pas les compétences en matière de prise en charge des frais annexes de l'enseignement privé (cantines et internats) entre les collectivités. C'est donc en responsabilité que, dans la pratique, toutes les collectivités de la Nouvelle-Calédonie ont assumé jusqu'à présent une part, sur la base de conventions, entre les enseignements privés et les collectivités concernées. Le groupe de travail des présidents d'exécutifs (GTPE) s'est emparé de ce sujet et ses travaux, qui sont toujours en cours, n'ont pas encore abouti.

Dans l'attente de la proposition de texte qui sera soumise au vote du Congrès, le gouvernement a inscrit à son budget 2023 l'intégralité des financements réglementaires habituels. Ils comprennent notamment les forfaits d'externats et des subventions d'investissement pour un montant d'environ 1,65 milliard de francs.

Le président rappelle que lors de l'examen du budget 2023 de la Nouvelle-Calédonie, toutes les collectivités ont bénéficié de financements complémentaires issus des bons rendements constatés sur la fiscalité du budget de répartition en 2022. De ce fait, chaque collectivité est en mesure de répondre aux besoins exprimés par les enseignements privés. Le président s'étonne donc de la situation actuelle, générée par le fait que certaines collectivités aient décidé de ne pas honorer leurs engagements, et trouve regrettable que l'enseignement privé en fasse les frais.

Il souhaite donc que les collectivités assument leur part pour cette année 2023.

Le président du gouvernement souhaite rassurer l'ensemble des familles et l'enseignement confessionnel de l'engagement du gouvernement à tout mettre en œuvre pour trouver une solution durable pour l'enseignement privé, compte tenu de son histoire et du rôle qu'il continue à jouer dans le système éducatif de la Nouvelle-Calédonie. Il appelle à la raison et à la responsabilité de tout un chacun.